



Macif Contrat Prem's, vestusté, expertise

Par **halnar**, le **30/05/2014** à **12:56**

Bonjour,

Je me tourne vers vous car je désespère de trouver une solution à mon soucis.

J'ai été cambriolé le 8 mars dernier et l'ensemble de mon matériel informatique et multimédia m'a été dérobé à cette occasion. J'ai donc porté plainte, un des cambrioleur a été arrêté et mon assurance, la Macif m'a remboursé sur la base de ce que le soit disant expert à estimmé. Le hic est la, je vous donne un exemple, j'ai acheté fin janvier sur amazon 2 tablettes hybrides au prix de 920€ les 2 (pour info une seule coute 1225€ à la FNAC) et la Macif applique une vétusté dde 20% dessus alors que seul un mois et quelques jours se sont écoulés depuis l'achat est-ce normal, abusif...?

Bien sur pour tout le reste c'est la même chose, une PS3 estimée à quelques euros et j'en passe.

D'alleur la Macif refuse de me faire parvenir à l'heure actuelle le détail complet du remboursement ce qui est doublement pénalisant car une audience en intérêts civiles est prévue pour la mi juin et je ne peut pas constituer mon dossier sans ces documents...

Que puis-je faire, est-ce normal, quels sont mes recours?

Merci d'avance pour votre aide

Par **chaber**, le **30/05/2014** à **14:37**

bonjour

LRAR à la Macif pour demander le rapport d'expert.

Sinon vous pouvez présenter à l'audience votre réclamation avec les éléments en votre possession

Par **halnar**, le **30/05/2014** à **14:59**

J'ai déjà envoyé une Lettre Avec Accusé de Réception pour leur demander mais cela fait plus d'un mois maintenant